



HAL
open science

La jeunesse n'est-elle réellement qu'un mot ?

Christophe Dargère, Jonathan Collin

► **To cite this version:**

Christophe Dargère, Jonathan Collin. La jeunesse n'est-elle réellement qu'un mot?. Le sociographe, 2022, Langues, langages: colonisation(s) et métissage(s), Hors série 15, pp.105 - 119. 10.3917/graph1.hs015.0105 . hal-04715526

HAL Id: hal-04715526

<https://hal.science/hal-04715526v1>

Submitted on 4 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA JEUNESSE N'EST-ELLE RÉELLEMENT QU'UN MOT ?

Essentialisation et catégorisation à l'épreuve des travailleurs sociaux

[Christophe Dargère](#), [Jonathan Collin](#)

Association Sociographe | « Sociographe »

2022/4 N° hors-série 15 | pages 105 à 119

ISSN 1297-6628

DOI 10.3917/graph1.hs015.0105

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-sociographe-2022-4-page-105.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association Sociographe.

© Association Sociographe. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Flexisécurité : comment tu veux réfléchir avec un mot comme ça ?

Qu'est-ce que ça veut dire : que si on est plus flexible dans le droit du travail, c'est-à-dire que, si on peut perdre plus facilement son travail, on aura plus de sécurité dans l'emploi !

Discrimination positive : en premier lieu, ce que ça fait sur les gens, c'est que ça légitime la discrimination. Ça ne remet pas en cause le système antérieur ; c'est-à-dire, ça ne change pas les fondements de domination des discriminations à l'œuvre.

La jeunesse n'est-elle réellement qu'un mot ?

Essentialisation et catégorisation à l'épreuve des travailleurs sociaux

Christophe Dargère et Jonathan Collin



« **U**ne fois admis qu'un établissement social est un milieu susceptible d'engendrer certaines conceptions de la personnalité, on pourra, en poussant plus avant l'analyse, le considérer aussi comme un milieu dont les membres réagissent systématiquement à ces conceptions. S'abstenir de participer à certaines activités prescrites ou y participer d'une manière ou dans une intention qui ne sont pas conformes aux prescriptions, c'est prendre ses distances par rapport au personnage officiel et à l'univers imposé. Prescrire une activité, c'est prescrire un univers ; se dérober à une prescription, ce peut-être se soustraire à une identification » (Goffman, 1968, p. 242).

Introduction

Notre titre est inspiré de la contribution de Pierre Bourdieu (2002, p. 143) qui relevait ainsi que « la jeunesse n'est qu'un mot ». Il est vrai que cette catégorie est vague et comprend des réalités très différentes, conduisant souvent à considérer de nos jours les jeunes comme des individus appartenant à la tranche d'âge située entre douze ans (le début de l'adolescence) et trente-cinq ans. Sur base de nos terrains de recherche respectifs, nous nous interrogeons néanmoins : la jeunesse n'est-elle réellement qu'un mot ? Nous allons donc quelque peu à l'encontre de l'affirmation de Pierre Bourdieu, pour revenir davantage au sens commun que nous associons à ce mot et au fait que la jeunesse peut constituer, dans la bouche de différentes personnes, bien plus

qu'un mot. Erving Goffman (1988) note ainsi que l'âge est un statut social diffus. Et il est vrai que l'on reconnaît d'emblée un « jeune ». Au-delà du statut social diffus, être jeune peut également constituer un stigmate (Goffman, 1975), d'autant plus lorsque l'on est un jeune issu d'un milieu populaire et/ou précaire ou un jeune d'ascendance immigrée traînant en groupe dans l'espace public. Ces jeunes peuvent alors représenter une menace pour certains, ceux qui les stigmatisent, et leur simple présence en rue peut engendrer chez divers individus un sentiment d'insécurité lié notamment aux représentations sociales véhiculées (Bruier-Desmeth *et al.*, 2012). Des groupes de jeunes évoluant dans un même espace social et résidentiel peuvent être définis par une seule catégorie. L'exemple qu'en donne Eric Marlière est édifiant : Ceux qui sont désignés par l'expression « jeunes de cité » font l'objet de représentations homogénéisantes fondées sur l'image d'une « communauté de destin ». Or, ce dernier met en exergue des différences évidentes, à partir notamment des pratiques culturelles, des classes d'âge, des parcours scolaires, des origines familiales, etc. Ainsi écrit-il : « les différents groupes observés occupent cet espace en fonction des pratiques culturelles qui les singularisent : par exemple, les jeunes qui ont des usages que l'on peut qualifier de « *déviant*s » (Becker, 1985 ; Ogien, 1995) investissent l'espace de la rue, territoire où se situent les cafés et passent les lycéens consommateurs de cannabis. Les *musulmans pratiquants* se retrouvent dans un lieu où se situent précisément les deux salles de prières. De même les *post-adolescents* se situent dans la cour de la cité où se trouvent les cages d'escalier ; il existe ainsi sept groupes distincts de jeunes. » (Marlière, 2008, p. 713). La construction sociale et politique du stigmate prend ici toute sa dimension.

Au départ de ce dernier, les travailleurs sociaux et les éducateurs spécialisés sont sommés par les autorités publiques d'intervenir auprès de ces jeunes, dont on craint les comportements, la déviance (Becker, 1985), voire la délinquance. Dans le discours des politiques, repris par les médias, mais aussi les professionnels de terrain, entre autres travailleurs sociaux, il faut lutter contre le décrochage scolaire et la délinquance, prendre en charge, héberger, accompagner dans le milieu familial de vie, etc. Mais, de ce fait, ne stigmatise-t-on pas davantage ces individus, déjà largement discrédités en raison de leur situation sociale et/ou parce que rangés et réduits à la catégorie de sens commun « Noir » ou « Arabe », employée par nombre d'individus ?

Notre texte est à deux voix, française et belge, et repart de nos terrains de recherche respectifs, étudiant des jeunes placés dans deux structures françaises (un centre éducatif fermé, un institut médico-éducatif) et des jeunes Afro-descendants dans la région urbaine de Liège (ville située à environ une centaine de kilomètres à l'est de Bruxelles).

La jeunesse institutionnalisée

Le langage est « un fait social » (Labov, 1976, p. 356). C'est « par le verbe et l'acte que nous nous insérons dans le monde humain » (Arendt, 1983, p. 233). L'emploi du mot « jeune » dans le travail social est une pratique courante ; il nous a été possible de l'observer notamment dans l'institution médico-sociale¹ et dans un centre éducatif fermé². L'utilisation de ce terme ne semble pas être que le reflet du jargon des « éducés » qui illustrerait une culture professionnelle. En effet, le terme « jeune » peut s'envisager comme un refus idéologique s'opposant à l'enfermement du sujet dans des catégories technicistes et rationalistes. Avant d'être un objet de prise en charge, le sujet est un « jeune ». La bascule de l'adjectif en nom éclipse la notion de sujet qui se fond dans le « jeune », un peu comme le qualificatif « handicapé » dissout la notion de personne quand le terme devient nom (« les handicapés »). Cet usage plutôt salutaire du terme « jeune » lorsqu'il s'érige contre la rationalisation de la relation d'aide à l'autre vulnérable, s'inscrit en effet comme une garantie face à la *socialangue*. Cela étant, nous proposons ici de retourner le problème. Et si, au contraire, l'utilisation du terme « jeune » n'était pas le produit d'une *socialangue* bien ancrée dans les pratiques et les représentations professionnelles des travailleurs sociaux, mais un rempart contre elle ?

Un détournement de l'identité

L'utilisation du mot « jeune » n'est pas sans poser la question du traitement collectif relevant de la dépersonnalisation (Goffman, 1968, p. 64). En CEF comme en IMPro, n'est-elle pas une technique de

1. Suite à une expérience d'enseignement en IMPro de huit années en qualité d'instituteur, à la réalisation d'une thèse de doctorat de sociologie dans et sur cet établissement médico-social (Dargère, 2011) et aux ouvrages qui furent tirés de la thèse (Dargère, 2012a, 2012b, 2014).

2. Suite à une expérience d'enseignement en CEF de deux années en qualité de professeur des écoles.

mortification qui consisterait notamment à dépouiller (Goffman, 1968, p. 61) et à dégrader (Goffman, 1968, p. 64) l'image du reclus ? Le « jeune », dans certaines circonstances, semble moins être le sujet d'une attention ciblée, que le produit de représentations professionnelles qui placent et cantonnent l'objet de prise en charge dans un état linéaire et générique. Le « jeune » serait ainsi un concept neutre et lisse, un compromis démocratique qui ne discrimine pas et ne range pas le sujet dans un système de prise en charge techniciste et conceptualisé. Cet avertissement de David le Breton, inhérent à la médecine vaut pour le travail social : « Le malaise actuel de la médecine, plus encore celui de la psychiatrie, et l'afflux des malades chez les guérisseurs et les praticiens des médecines dites parallèles attestent bien de l'ampleur du fossé qui s'est creusé entre le malade et le médecin. La médecine paie là sa méconnaissance de données anthropologiques élémentaires. Elle oublie que l'homme est un être de relation et de symbole, et que le malade n'est pas seulement un corps à réparer » (Le Breton, 1990, p. 190). Au même titre que le patient, le « jeune » serait mis à distance de manière excessive (Dargère, 2012a, 2012b, 2014).

Si ce terme trouve ses fondements dans un esprit bienveillant et humaniste, animé de la « pulsion philanthropique » (Dréano, 2002, p. 37), il est cependant important de marquer quelques limites à son usage, qui a pour effet de détourner l'identité des sujets qui sont confiés aux travailleurs sociaux.

La première objection consiste à mettre en évidence que la jeunesse, ainsi que le rappelle Bourdieu (2002, p. 143), n'est pas une description objectivée. Quand on pense le « jeune », quand on l'évoque, quand on le raconte, on le déshumanise, on le vide de sa substance, on ne l'envisage que par les représentations mentales inhérentes à son âge et, précisément, à ce que cet âge renvoie comme constructions sociales. En CEF, le jeune n'est pas une catégorie figée et objectivée comme le mineur. En effet, mineur est un terme juridique qui convoque des droits et une législation aménagée par rapport aux majeurs, tant pour les actes qu'il a commis que pour les actes que l'on commet à son encontre. Il met à distance, à tout le moins dans le discours, une proximité induite par le terme « jeune ». À l'inverse du jeune, le mineur amène une série conséquente de postures professionnelles à envisager en sa présence, à commencer par la protection et la bienveillance.

Dans l'institution médico-sociale, le terme « jeune » convoque une manière d'être qui homogénéise le groupe des usagers. S'ils sont toutes et tous adolescents, s'ils sont toutes et tous placés dans l'institution au même moment, aucun d'entre eux ne possède la même histoire personnelle qui a conduit les instances à décider son placement en IMPro. Par exemple, le « jeune » éclipse la déficience, le désavantage, l'incapacité, le handicap, avec, là encore, toutes les postures professionnelles que cela sous-tend, à commencer, ici aussi, par la protection et la bienveillance auprès de sujets vulnérables et dépendants, reconnus comme tels par les commissions compétentes, des sujets de surcroît mineurs.

Au CEF comme à l'IMPro, ce qui pose véritablement problème vient du fait que l'emploi du terme « jeune » ne permet pas à celles et à ceux qui sont qualifiés ainsi de pouvoir endosser un statut auquel l'on appose une mission, une fonction. Au CEF comme à l'IMPro, il y a pourtant des élèves, tenus par des obligations, des engagements et des devoirs. La fonction d'élève est absorbée par le statut du « jeune », ce qui a pour effet de reléguer les exigences scolaires, écrasées par l'identité imperceptible du « jeune ».

Ainsi, ce terme n'est pas uniquement une figure générique qui le dépouille de son identité. On n'octroie pas de rôle spécifique aux usagers comme on saurait le faire avec un adolescent du même âge scolarisé en collège ou en lycée, qui endosse pleinement cette identité d'élève dans son parcours institutionnel.

Un contournement de l'identité

Nous venons de cerner les limites qu'implique l'utilisation du mot « jeune ». Penchons-nous désormais sur la fonction du mot dans le discours institutionnel des acteurs qui gravitent autour des usagers qualifiés ainsi. L'utilisation du mot peut résulter d'un mécanisme défensif qui part plutôt d'une bonne intention. En effet, comme nous l'avons précisé en amont, les travailleurs sociaux résistent à leur manière face à la rationalisation de leur métier. Ce chamboulement techniciste, qui déshumanise autant la pratique que les adolescents objets de prise en charge, commence par une mutation du champ lexical qui influence les représentations professionnelles. L'emploi du mot « jeune » est un rempart, le symbole d'une résistance bienveillante des travailleurs sociaux, une résistance destinée à préserver une connotation pleinement humaine relative aux adolescents qui leur

sont confiés. Cette manière de contester une mise à distance de l'autre vulnérable, ce mécanisme protecteur désireux de préserver une proximité affectueuse (et dans le sens d'affection, et dans le sens d'affect s'opposant à froideur) marque la volonté idéologique d'envisager le « jeune » dans une simplicité conceptuelle. Cette modestie et cette sympathie (Boltanski, 1993, p. 73 ; Mead, 2006, p. 366) inscrivent la pratique professionnelle dans une éthique qui envisage un lien proche avec la population prise en charge et une accessibilité recherchée pour envisager cette population dans le discours. Ce point de vue pourrait être un refuge déontologique contre la rationalisation du sujet et de sa prise en charge, qui ne serait qu'un objet de prestation et d'intervention, pensé et traité comme tel. La souplesse proposée par ce concept semble, sous toute réserve, être aux antipodes de la rigidification identitaire que suggèrent les nouvelles politiques performatives qui viennent polluer l'éthique du travail social.

L'usage du mot « jeune » est également un compromis dans la gestion des publics confiées aux équipes pluridisciplinaires. Le respect des territoires et des pratiques professionnelles, l'émergence et l'entretien d'une culture commune destinée à souder un collectif de travail sans risquer de le fragmenter passe par une vision partagée des usagers. À ce titre, le mot « jeune » cristallise l'ensemble des champs d'intervention. Au CEF, le « jeune » comble le vide conceptuel dans la prise en charge pour des éducateurs peu formés, en manque de repères pour penser les mineurs dont ils ont la gestion. En institution médico-sociale, un élève pour l'enseignant, un patient pour le soignant, un adolescent pour l'éducateur demeure un « jeune » pour l'ensemble du personnel. Cet usage permet même une appropriation implicite pour les professionnels qui n'ont pas la charge de la population confiée (secrétaire, ouvrier d'entretien, comptable, lingère, etc.). Chacun parle du « jeune » sans mettre en avant son expertise professionnelle et, implicitement, la place qu'il occupe dans la hiérarchie des prises en charge. Au final, l'entité médico-sociale prend pleinement sa fonction symbolique d'institution mère en abritant des « jeunes » sans autre distinction que cette approche universaliste qui part du principe que l'enfance, quelle qu'elle soit, a besoin d'aide, de surcroît lorsqu'elle est déficiente, délinquante, vulnérable, en précarité.

L'emploi du mot « jeune » peut s'avérer simpliste, peu élaboré, désuet, en phase avec un ensemble de pratiques et un système de représentations aujourd'hui dépassé. Cette simplicité relative a pour effet de se

poser comme un rempart face au rouleau compresseur des nouvelles politiques managériales qui s'imposent avec leur discours techniciste. Dans ce contexte, la *socialangue* provoquerait-elle une perte de sens, elle vide de sa substance humaniste la relation d'aide par le simple fait que l'autre est pensé stratégiquement. En ce sens, l'emploi du mot « jeune » nous semble salvateur.

Cela étant, cet usage nous semble trop générique pour permettre par exemple de pouvoir porter un regard bienveillant sur l'histoire individuelle de chacun. Le risque d'homogénéisation est bien réel face à la diversité et aux fondements que constitue la prise en compte, à chaque instant, du destin de chacun.

La jeunesse d'ascendance immigrée

Le danger de cet usage trop générique est également mis en évidence dans notre second point d'ancrage. Celui-ci concerne les « jeunes » rencontrés dans le cadre d'une recherche ethnographique réalisée auprès de « jeunes » d'ascendance africaine subsaharienne à Liège, en Belgique (Collin, 2019). Lors de cette recherche, nous avons été en contact avec nombre de travailleurs sociaux et d'éducateurs spécialisés. Leur intervention, via des services d'action en milieu ouvert ou des maisons de jeunes, se fonde sur la prévention de la délinquance des « jeunes » apparaissant, dans leurs propos, comme présentant un risque de commission d'actes illégaux. Ils reprennent en cela le discours politique véhiculé et le fait que les projets qu'ils doivent présenter aux autorités octroyant les subventions répondent régulièrement au souci de prévenir la délinquance des jeunes accompagnés, aux vulnérabilités régulièrement multiples et souvent victimes eux-mêmes avant de devenir potentiellement auteurs d'actes délinquants (Derivois et Pétry, 2014 ; Grégoire et Mathys, 2018).

On voit alors apparaître des « notions prétextes » (Bruier-Desmeth *et al.*, 2012, p. 76-77), qui servent à obtenir des financements. Ces notions prétextes sont, chez les travailleurs sociaux évoluant dans les quartiers populaires de la région urbaine liégeoise, mais aussi plus largement en Communauté française de Belgique, celles de « bandes urbaines » ou, depuis les attentats qui ont touché la France et la Belgique en 2015 et 2016, celle de « radicalisation ». Pour augmenter leurs chances d'obtenir un financement, ces travailleurs sociaux doivent parler et écrire, dans les formulaires d'appel à projets, en

termes de prévention de la délinquance, mais aussi de lutte contre les bandes urbaines ou la radicalisation. Sylvia Bruier-Desmeth souligne, à propos des bandes urbaines belges, ce qui suit : « Quelle que soit leur orientation (aide à la jeunesse ou contrats de sécurité), la notion de “bande urbaine” permet, très pragmatiquement, de justifier facilement l’utilité de leur travail à leur pouvoir subsidiant et vraisemblablement également à la population et aux médias. De justifier aussi le financement de dispositifs “sociaux”. Cette notion incarne en quelque sorte de manière exemplaire le paradoxe de l’aide sociale. Pour que l’aide sociale soit jugée nécessaire, pour que la société décide d’investir en elle, il faut que des problèmes sociaux soient détectés, nommés et mis en forme, et si possible considérés comme “graves”, “inquiétants”. La notion de “bandes urbaines” possède tous les attributs nécessaires pour acquérir le statut de véritable problème social qu’il est urgent de prendre en charge et pour lequel il faut dégager des moyens. Une panique morale se transformant en panique sociale... et nécessitant une intervention professionnelle de longue haleine » (Bruier-Desmeth *et al.*, 2012, pp. 76-77). Les auteurs de cette étude sur les bandes urbaines en Belgique mettent alors en évidence que cette notion revêt une pluralité de réalités concernant les activités des groupes que les acteurs de terrain croisent. Parmi ces regroupements, on peut parfois trouver quelques associations criminelles de malfaiteurs, mais il s’agit surtout de groupes de « jeunes » qui occupent l’espace public et sont considérés comme dérangeants. La déviance ou la délinquance est alors une étiquette qui leur est apposée par d’autres personnes fréquentant les mêmes lieux et présentant un sentiment d’insécurité à la vue de ces « jeunes ».

Le risque réside dans le fait de coller une étiquette à cette jeunesse des milieux populaires et souvent d’ascendance immigrée qui ne lui correspond pas. Et une question se pose alors : les travailleurs sociaux qui usent du langage des autorités qui les subventionnent arrivent-ils à se détacher de celui-ci avec les jeunes qu’ils encadrent ? La plupart de ces « jeunes » ne sont en effet pas délinquants et ne le seront jamais. Ainsi, les auteurs qui ont abordé les parcours d’enfants et d’adolescents associés aux milieux populaires et présentant un profil socio-économique familial relativement faible, y compris ceux qui s’inscrivent dans des regroupements qualifiés de bandes ou de gangs, ont également relevé l’inscription conforme d’une partie de ces jeunes. Frederic Milton Thrasher, sociologue de la première École de

Chicago, soulignait de la sorte les éléments suivants dès le premier chapitre de son ouvrage consacré aux gangs : « Le lecteur doit aussi garder à l'esprit que le gang est une manifestation protéiforme : il n'y a pas deux gangs qui soient les mêmes ; certains sont bons ; certains sont mauvais ; et chacun doit être considéré suivant ses propres mérites » (traduction³, Thrasher, 1936, pp. 5-6). De même, dans le cadre de l'analyse qu'il a menée dans un quartier italo-américain (Boston) une décennie plus tard, William Foote Whyte (1995) met en évidence l'existence autant de *Corner boys*, que de *College boys*, les premiers étant associés au monde des bandes, tandis que les seconds réalisent des études supérieures et montrent une insertion davantage conforme aux normes du groupe majoritaire qui prévalent dans la société. Thomas Sauvadet se situe dans une perspective similaire lorsqu'il souligne qu'il existe, au sein des quartiers parisiens et marseillais qu'il a étudiés dans les années 2000, une « grande majorité quasi invisible » (Sauvadet, 2006, pp. 45-46), éloignée des bandes occupant l'espace public. À la suite d'un terrain ethnographique à Bruxelles à la fin de la décennie 2000, Jacinthe Mazzocchetti note, quant à elle, quatre manières d'exister dans la ville pour les « jeunes » Bruxellois d'origine subsaharienne, et souligne une possible oscillation entre celles-ci : la défiance et le repli (souvent en raison de l'absence d'un statut de séjour régulier), les logiques de distinction (scolaire, se faire respecter, etc.), les « reliances » religieuses⁴, et les regroupements de jeunes (Mazzocchetti, 2011, pp. 93-99). Tous ces auteurs mettent par conséquent en évidence qu'il existe d'autres façons d'évoluer dans les quartiers dits populaires que celle consistant à rejoindre une bande, parfois délinquante.

La difficulté réside donc dans le fait de présenter cette jeunesse immigrée des quartiers populaires comme plus à risque de présenter des comportements déviants ou délinquants, voire criminels, et de l'appréhender au départ du stigmate de jeunesse dangereuse. Cela part d'une conception de la prévention sociale secondaire de la délinquance. Revenons dès lors un instant sur les typologies de

3. Traduction libre de la phrase suivante : "The reader should also bear in mind that the gang is a protean manifestation: no two gangs are just alike; some are good; some are bad; and each has to be considered on its own merits." (Thrasher, 1936, pp. 5-6).

4. « Cette notion sociologique qualifie l'action d'être relié aux autres et le climat de confiance et d'entraide qui en découle. » (Mazzocchetti, 2011, p. 103).

la prévention de la délinquance proposées par les criminologues (Cusson, 2002 et Lemaître, 2014). La prévention sociale rassemble la prévention développementale et la prévention communautaire et vise « la promotion pour tous les citoyens d'un statut socio-économique équitable, d'une qualité de vie dans le cadre de l'habitat et des quartiers, d'une offre scolaire motivante et d'offres d'emploi satisfaisantes » (Lemaître, 2014, p. 28). De nos jours, en prenant appui sur le modèle de santé publique, on distingue en outre trois niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire. La prévention primaire vise à améliorer les conditions d'existence de tout un chacun. La prévention secondaire cible davantage les individus présentant des risques de déviance ou de délinquance. Enfin, la prévention tertiaire a pour objectif d'éviter la récidive et concerne des individus qui sont déjà passés à l'acte délinquant. En recourant aux notions prétextes, les travailleurs sociaux se situent dans une prévention sociale secondaire ciblant prioritairement les « jeunes » de quartiers populaires et souvent d'ascendance immigrée qui présenteraient davantage de risques de désaffiliation. Cela n'est pas sans poser une question éthique, car ce ciblage conduit à modifier le regard des personnes sur ces « jeunes » qui, s'ils sont pris en charge dans des dispositifs d'accompagnement de la jeunesse, sont forcément dangereux. « Il n'y a pas de fumée sans feu », selon l'expression de sens commun bien connue.

La question de l'éthique, proposée notamment par André Lemaître (2014)⁵, et du langage utilisé pour désigner les « jeunes » accompagnés doit rester à l'esprit de tout un chacun. En mettant en place et en considérant les programmes comme relevant de la prévention sociale secondaire de la délinquance, car dirigés vers des personnes définies à risques, ces dernières ne sont-elles pas pointées du doigt pour ce qu'elles ne sont pas : des déviants ou des délinquants en puissance ? Au-delà des critiques adressées à la conception initiale de la

5. André Lemaître souligne un élément qu'il nous semble important de reprendre : « Dans les matières enseignées en criminologie, la déontologie doit être présente : c'est particulièrement vrai en matière de prévention où une réflexion éthique sur les interventions ou les politiques publiques mises en place est primordiale ; à supposer qu'une fin soit considérée comme bonne, tous les moyens de l'atteindre ne sont pas acceptables. La prévention doit être équilibrée et, dans la mesure du possible, elle doit rassembler et ne pas diviser, ni exclure. Les politiques de prévention de la criminalité doivent apporter des éléments de qualité de vie aux citoyens » (Lemaître, 2014, p. 11).

déviance (Becker, 1985), il nous semble important que les travailleurs sociaux aient en tête cette question éthique et puissent différencier les types de prévention de la délinquance, au risque sinon de stigmatiser davantage les individus qu'ils sont censés accompagner. Les assistants sociaux et les éducateurs spécialisés se trouvent de la sorte dans une position paradoxale, alors qu'ils se fixent souvent pour objectif que le regard de la société sur ces « jeunes » change. Or, ce regard peut-il réellement changer si les « jeunes » sont présentés comme dangereux dans les réponses apportées par les travailleurs sociaux aux appels à projets émis par les autorités publiques ? C'est sans doute à un travail de conscientisation des uns et des autres qu'il faut s'atteler. En tant qu'anthropologue, criminologue ou sociologue, à travers les études produites en matière de compréhension de la déviance et de la délinquance, il nous faut ainsi rappeler que les dispositifs d'accompagnement social ou socio-éducatif visent un bien-être psycho-social et un épanouissement des individus dans tous les domaines de la vie, et, que si ceux-ci sont atteints, les objectifs de prévention sociale primaire de la délinquance seront remplis, de même, sans doute aussi, que ceux de la prévention secondaire et de la prévention tertiaire. Ce travail de conscientisation n'est toutefois pas simple lorsque l'on voit les attaques adressées régulièrement aux sciences sociales (à ce sujet, voir notamment Lahire, 2016).

Conclusion

Au départ d'éléments tirés de nos travaux de recherche respectifs, nous montrons qu'il existe une terminologie, des catégories usitées par les professionnels du travail social, empruntées à d'autres champs, politique et médiatique entre autres. Ces dernières peuvent avoir un effet performatif dans le quotidien des travaux sociaux en les amenant à essentialiser (au sens de réduire à une seule figure) ce qui relève de la pluralité des personnalités et des parcours – au risque de coller des étiquettes aux jeunes adolescents accompagnés. Cette démarche ne peut qu'alimenter les processus d'assignation dont ils font déjà l'objet, jusqu'à renforcer le stigmate. Cette forme de désignation générale et arbitraire est parfois dénoncée par certains travailleurs sociaux et par des scientifiques des sciences humaines et sociales, tout comme elle peut être renforcée par d'autres, qui les reprennent, sans faire preuve d'esprit critique et éthique.

En 1969, René Zazzo et son équipe ont ainsi publié un ouvrage intitulé *Les déficiences mentales*⁶, chez Armand Colin, une maison d'édition prestigieuse, dans la collection « U », collection non moins prestigieuse. On se souvient que le terme de handicap est apparu dans les textes de loi français en 1957, soit douze ans avant l'édition de cet ouvrage. Pourtant le titre du livre est sans équivoque : *Les déficiences mentales*, au même titre que ceux des diverses sous-parties : « La déficience en question » ; « Idiots, débiles et savants » ; « Milieu et déficience mentale » ; « Scolarisation des débiles » ; « Déficiences normales, déficiences pathologiques » ; « Intelligence du pré-adolescent débile ».

Cet ouvrage qui repose sur la sémantique du terme « débile », n'est qu'une longue succession de chapitres farfelus qui interpellent autant par leur manque d'humanité que par leur absence de rigueur scientifique. Par rigueur intellectuelle, nous soulignerons que notre point de vue peut être démenti par les propos de Catherine Dorison dans son article « Des classes de perfectionnement aux classes d'intégration scolaire. L'évolution de la référence à la catégorie de déficience ». (2006, pp. 51-59).

Il n'en demeure pas moins que cet « ouvrage » était dans la bibliothèque de l'institution médico-sociale qui fut le terrain de la recherche universitaire citée en amont du présent écrit (Dargère, 2011), et qu'il se trouvait également dans la bibliothèque de l'université où était inscrit le doctorant pour son travail de thèse. Cet exemple justifie à lui seul l'importance de réfléchir à la langue pratiquée dans le travail social, comme le permet salutairement ce travail collectif. De ce fait, nous ne saurions conclure sans rappeler ici Maurice Merleau-Ponty : « Si l'homme est l'être qui ne se contente pas de coïncider avec soi, comme une chose, mais qui se donne de lui-même des symboles, rigoureux ou fantastiques, il est bien clair qu'en retour tout changement dans la représentation de l'homme traduit un changement de l'homme même » (Merleau-Ponty, 1996, p. 403).

Christophe Dargère est docteur en sociologie.

Il est professeur des écoles, chargé de cours à l'Université Lumière Lyon 2, à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, et chercheur associé au Centre Max Weber, UMR 5283.
christophe.dargere@univ-st-etienne.fr

6. René Zazzo et l'équipe H.H.R, *Les déficiences mentales*, Armand Colin, collection U, 1969.

Jonathan Collin est docteur en anthropologie et titulaire d'un master en criminologie. Il est actuellement chargé de cours en sciences sociales et maître assistant en sociologie au sein de la Haute École Léonard de Vinci (Bruxelles), de la Haute École Libre Mosane (Liège) et de la Haute École Louvain en Hainaut (Louvain-la-Neuve).
jonathan.collin@vinci.be ou j.collin@helmo.be

Bibliographie

- Arendt, Hannah, (1983), *Condition de l'homme moderne*, Presses Pocket.
- Becker, Howard Saul, (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié.
- Boltanski, Luc, (1993), *La souffrance à distance*, Métailié.
- Bourdieu, Pierre, (2002), *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit.
- Bruier-Desmeth, Sylvia, Caprasse, Valérie, Christiaens, Jenneke, De Fraene, Dominique, Enhus, Els., Nagels, Carla, Smeets, Sybille, Tange, Carrol, (2012), *A la recherche des bandes urbaines. Discours de professionnels*, SPP Intégration sociale, disponible en ligne : [http://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/etude_bandes_urbaines.pdf].
- Collin, Jonathan, *Bande à part ou quête d'appartenance ? Une anthropologie de la condition des jeunes Noirs à Liège*, (2019), Thèse de doctorat, Université de Liège.
- Cusson, Maurice, (2002), *Prévenir la délinquance. Les méthodes efficaces*, Presses Universitaires de France.
- Dargère, Christophe, (2012a), *Enfermement et discrimination. De la structure médico-sociale à l'institution stigmatée*, Presses Universitaires de Grenoble.
- Dargère, Christophe, (2012b), *L'observation incognito en sociologie*, L'Harmattan.
- Dargère, Christophe, (2014), *Vivre et travailler en institution spécialisée. La question de la prise en charge*, Chronique Sociale.
- Dargère, Christophe, (2011), *La violence institutionnelle comme mode d'ajustement de filière : ethnographie et lecture goffmanienne d'une institution médico-sociale*, Thèse pour le doctorat, Université Lyon 2.
- Derivois, Daniel, Pétry Philippe, (2014), « Du jeune en danger au jeune violent, le jeu des institutions », In *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n° 89, *Jeunes, violences, institutions. Interrogations des usages de la notion de danger*, p. 25-40.

- Dorison, Catherine, (2006), « Des classes de perfectionnement aux classes d'intégration scolaire. L'évolution de la référence à la catégorie de débilite », *Le français aujourd'hui*, vol. 152, n° 1, p. 51-59.
- Dréano, Guy, (2002), *Guide de l'éducation spécialisée*, Dunod.
- Goffman, Erving, (1968), *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Éditions de Minuit.
- Goffman, Erving, (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit.
- Goffman, Erving, (1988), « L'ordre de l'interaction », dans Winkin, Yves. (éd.), *Erving Goffman : les moments et leurs hommes*, Seuil/Minuit, p. 186-230.
- Grégoire, Julie, Mathys Cécile, (2018, Octobre), « Jeunes délinquants, jeunes victimes ? La victimation des jeunes placés en institutions fermées », *Justice & Sécurité*, n°13, disponible en ligne : [<https://nicc.fgov.be/upload/publicaties/jsjv13fr.pdf>].
- Honneth, Axel, (2006), *La société du mépris, Vers une nouvelle théorie critique*, La Découverte.
- Lahire, Bernard, (2016), *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, La Découverte.
- Labov, William, (1976), *Sociolinguistique*, Éditions de Minuit.
- Le Breton, David, (1990), *Anthropologie du corps et modernité*, PUF.
- Lemaître, André, (2014), *Éléments de prévention du crime*, L'Harmattan.
- Marlière, Éric, (2008), « Les « jeunes de cité ». Territoires et pratiques culturelles », *Ethnologie française*, 2008/4 (Vol. 38), p. 711-721.
- Mazzocchetti, Jacinthe, (2011), « Denis de reconnaissance, luttes et affirmation de soi. Enquête auprès de jeunes d'origine subsaharienne à Bruxelles », *Uzance*. volume 1, p. 89-105.
- Mead, George Herbert, (2006), *L'esprit, le soi, la société*, PUF.
- Merleau-Ponty, Maurice, (1996), *Phénoménologie de la perception*, Gallimard.
- Sauvadet, Thomas, (2006), *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin.
- Thrasher, Frederic Milton, (1936), *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago*, University of Chicago Press.
- Whyte, William Foote, (1995), *Street Corner Society*, La Découverte/Poche.

Résumé

Les auteurs explorent les expressions ayant cours dans des dispositifs d'accompagnement socio-éducatif. Ils mettent en évidence que le mot « jeune » peut être une catégorie « fourre-tout » ou être associée à d'autres éléments qui conduisent au stigmate. Ces processus amènent à simplifier la situation des individus aux vulnérabilités multiples et à réduire l'accompagnement social au stigmate identifié. La réaction sociale découle alors des catégories employées et n'est pas sans conséquence sur les représentations sociales véhiculées à l'égard de ces jeunes. En conclusion, les

auteurs proposent d'interroger l'éthique du langage employé pour penser l'action différemment.

Mots-clés : langage, jeune, stigmaté, représentations, éthique

Abstract

Is youth really just a word?

The authors explore the expressions used in socio-educational support systems. They highlight that the word “young” can be a “catch-all” category or be associated with other elements that lead to stigma. These processes lead to simplifying the situation of individuals with multiple vulnerabilities and to reducing social support for the identified stigma. The social reaction then stems from the categories used and is not without consequence for the social representations conveyed with regard to these young people. In conclusion, the authors propose to question the ethics of the language used to think about action differently.

Keywords: language, youth, stigma, representations, ethics